



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
Service périscolaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251208-2949C-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 17 décembre 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 8 décembre 2025

80 élus présents (104 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**STRUCTURES PÉRISCOLAIRES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU
TITRE DE 2025 – VERSEMENT DU SOLDE (7.5.6/2949C)**

En complément de la gestion directe, Mulhouse Alsace Agglomération confie à des partenaires associatifs la gestion de sites périscolaires.

Comme indiqué dans les conventions d'objectifs conclues avec les gestionnaires délégués, il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser le versement du solde de la subvention 2025.

Le solde 2025 est constitué du montant de la subvention 2024 majoré par des avenants éventuels et diminué des acomptes 2025 déjà versés.

Le détail des montants versés est précisé dans le tableau suivant :

STRUCTURES	SUBVENTION 2024	ACOMPTE 2025 VERSES	SOLDES 2025	SUBVENTION 2025
CS AFSCO - Périscolaire	200 798,00€	160 638,40€	40 159,60€	200 798,00€
CS Bel-air - Périscolaire	75 267,00€	60 213,60€	15 053,40€	75 267,00€
CS Porte du miroir - Périscolaire	27 276,00€	21 820,80€	5 455,20€	27 276,00€
CS la Passerelle - Périscolaire	239 152,00€	191 321,60€	47 830,40€	239 152,00€
TOTAL PERISCOLAIRE	542 493,00€	433 994,40€	108 498,60€	542 493,00€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 :

Chapitre 65, Fonction 281, Article 65748

Service gestionnaire et utilisateur : A131

Enveloppe 3871 : subvention fonctionnement périscolaire hors DSP

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'attribution des subventions proposées,
- approuve le versement des soldes, pour un montant total de 108 498,60 €.

Ne prennent pas part au vote (9) : Rachel BAECHTEL, Jean-Yves CAUSER, Alain COUCHOT, Pierre LOGEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Véronique MEYER, Catherine RAPP, Chantal RISSER (représentée par Paul QUIN) et Christiane SCHELL.

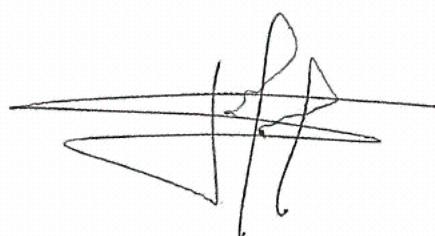
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN